

Arrêté n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs de GH et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un GH, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système « Patient ».

Date : 14/11/2013
Type : Arrêté du Directeur général
Rubrique : 01. Organisation hospitalière
Thème(s) : B - Dispositions particulières à l'AP-HP - 2- Délégation de signature - Matières déléguées aux Directeurs de GH et certains Directeurs de PIC

Mots clés : AP-HP - Délégation de signature - Directeurs de groupes hospitaliers

[Consulter ici l'arrêté directorial n°2013049-0013 du 18 février 2013 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs de GH et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un GH, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système « Patient ».](#)

Consulter également l'[arrêté directorial n° 2014063-0004 du 4 mars 2014 modifiant l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information "Patient"](#)